



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Décision

N° 2023/02/08

Objet : Cession de matériel – Vente d'un téléphone mobile

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « décider de la réforme des biens mobiliers et des véhicules d'une valeur inférieure à 10 000€, d'organiser la vente aux enchères de ces matériels et véhicules et d'autoriser l'encaissement du montant de ces ventes »,

Vu la demande de Monsieur Philippe MAUGY, ancien agent de la Communauté de communes de Petite Camargue, de racheter le téléphone mis à sa disposition durant son activité ;

Considérant que la valeur résiduelle du téléphone a été fixée à 100,00€ en conséquence de sa vétusté ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président à céder le téléphone à Monsieur Philippe MAUGY pour une valeur de 100,00€.

ARTICLE 2 : Cette décision fera l'objet d'une information en séance du Conseil de Communauté, sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté et fera l'objet d'une publication sur le site de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Expédition en sera adressée à Madame la Préfète du Gard et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vauvert, le 16 février 2023.

Le Président,

André BRUNDU

